

UPPA Entreprises

vous oriente sur :

Le dispositif Cifre

Convention Industrielle de Formation par la REcherche

Vous cherchez un levier pour accroître votre compétitivité et créer de la valeur en recrutant un doctorant ?

La Cifre (dispositif financier public) vous permet :

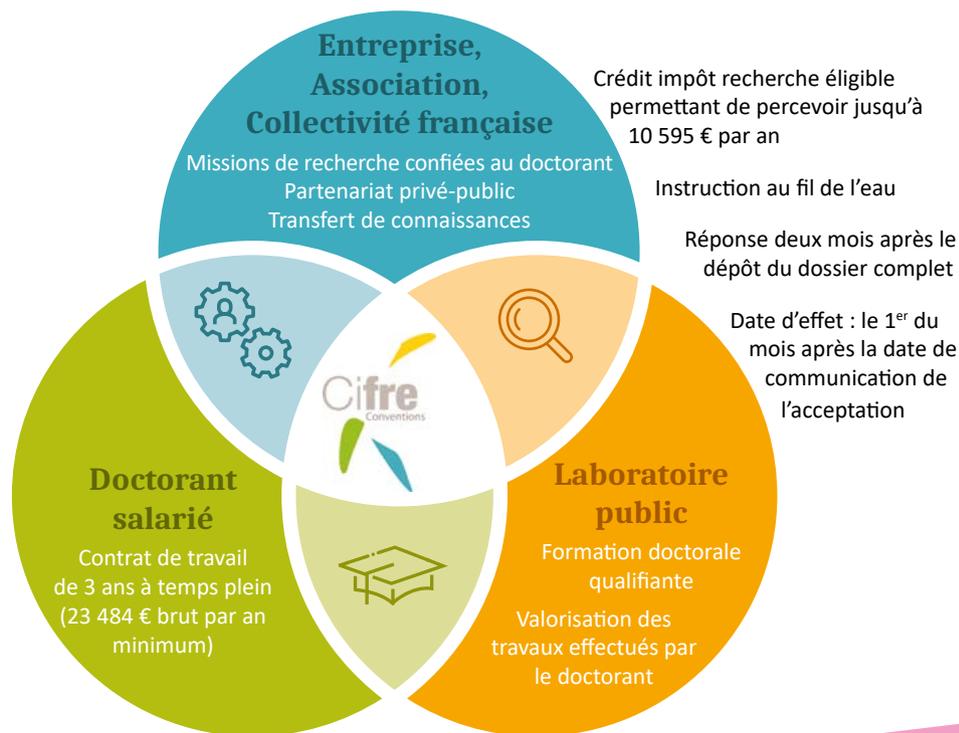
- de recruter un collaborateur performant, porteur d'innovation, de recherche et/ou développement,
- d'accéder aux ressources techniques des laboratoires publics partenaires et aux compétences scientifiques de nos experts,
- de bénéficier d'une aide financière subventionnée par l'ANRT,
- d'inclure les travaux du doctorant dans le dispositif Crédit Impôt Recherche (CIR).



Expertise le projet RI&D et les conditions de formation doctorale

Expertise l'engagement de l'entreprise

Subventionne à hauteur de 14 000 € par an pendant 3 ans (non assujettie à la TVA)



Informations pratiques pour le conventionnement Cifre

Candidat

- Sans condition d'âge et de nationalité (moyennant un titre de séjour).
- Titulaire ou en cours d'obtention d'un master.
- Ne pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois à la date de dépôt.
- Ne pas être salarié de l'entreprise depuis plus de 9 mois à la date de dépôt (hors période de stage et d'apprentissage).
- Disposer des autorisations pour travailler en France pour les ressortissants hors UE et Suisse.
Voir conditions d'éligibilité et d'octroi sur le site de l'ANRT.

Entreprise

- Structure implantée sur le territoire français, sans condition de taille : PME, ETI, grand groupe, association, collectivité territoriale, chambre consulaire...
- Toutes disciplines scientifiques pour le sujet et le laboratoire.
- Tous secteurs d'activité pour l'entreprise.

Laboratoire

- Université, école ou organisme public (français ou étranger via co-tutelle) de rattachement du laboratoire.

Au moins
1450
Cifre
attribuées/an

Dépôt
du
dossier
au fil de l'eau

Coût du doctorant par an et par financeur

Évaluation du salaire pour l'entreprise, charges incluses (basé sur un salaire annuel minimal de 23 484 €)	32 878 €
Subvention publique	14 000 €
Montant du CIR (30% de l'assiette)	10 595 €
Coût salarial effectif par an pour l'entreprise*	8 283 €

* Le coût de fonctionnement est à définir en fonction du projet du doctorant



La Cifre

+ d'infos :
www.anrt.asso.fr

Poser ses questions :
cifre@anrt.asso.fr



UPPA Entreprises

+ d'infos :
www.uppaentreprises.univ-pau.fr

Poser ses questions :
uppaentreprises@univ-pau.fr